

OFFRES  
ENTREPRISES  
**LUMIGNONS  
DU CŒUR 2023**



**Fête des Lumières 2023**

Du 7 au 10 décembre

# DE QUOI S'AGIT-IL ?

Pendant la Fête des Lumières 2023, perpétuez l'esprit originel de solidarité en achetant des Lumignons du Cœur au profit de la lutte contre le cancer menée par le Centre Léon Bérard.

Fédérez vos salariés, clients ou partenaires en leur offrant des lumignons ou engagez l'image de votre entreprise aux côtés de la lutte contre le cancer !

**7 AU 10 DÉCEMBRE 2023**

 **EN SOIRÉE**

 **PARC DE LA TÊTE D'OR**

## FÊTE DES LUMIÈRES

Chaque année, le **8 décembre**, les lyonnaises et lyonnais déposent des lumignons à leurs fenêtres et parcourent les rues de la ville afin d'admirer des installations lumineuses exceptionnelles.

## ENGAGEZ L'IMAGE DE VOTRE ENTREPRISE

Associez votre image à la lutte contre le cancer à l'occasion des Lumignons du Cœur et de la Fête des Lumières. Profitez de ce moment festif pour soutenir un établissement lyonnais et une cause universelle.

## MOBILISEZ VOS COLLABORATEURS

A nos côtés, ils peuvent devenir bénévoles en donnant quelques heures de leur temps pour aider à vendre les lumignons, mettre en place la scénographie, allumer les lumignons les soirs de la Fête des Lumières (\*).

## OFFREZ DES LUMIGNONS

La fin d'année est propice à la générosité : offrez des lumignons à vos collaborateurs, vos clients ou partenaires.

(\*). Pour devenir bénévoles, écrivez nous :  
[benevole.lumignon@centroleonberard.fr](mailto:benevole.lumignon@centroleonberard.fr)

# QUI SOMMES-NOUS ?

## Notre mission

Le Centre Léon Bérard est le Centre de lutte contre le cancer de Lyon et de Rhône-Alpes. A la fois hôpital et centre de recherche, le centre favorise les interactions entre médecins et chercheurs afin d'accélérer la mise au point de nouveaux traitements.

## Le projet

Le projet des Lumignons du cœur est une œuvre artistique à part entière de la programmation de la Fête des Lumières. Elle sera réalisée au parc de la Tête d'or à l'aide de milliers de lumignons disposés par des bénévoles.

## À quoi serviront les dons ?

En participant aux Lumignons du Cœur, vous soutenez le Centre Léon Bérard et donnez les moyens aux chercheurs et médecins d'aller plus vite et plus loin dans le combat contre la maladie.



**+ 45 000 patients**



**+ de 600 chercheurs**



**1 objectif : accélérer la mise au point des traitements innovants de demain**



[www.centreleonberard.com](http://www.centreleonberard.com)



28 rue Laennec - 69008 Lyon

# SOUTENEZ LE CENTRE LÉON BÉRARD



## PARTENAIRE DU CENTRE LÉON BÉRARD DANS LE CADRE DES LUMIGNONS DU COEUR

À partir de 250€ ▶

En devenant partenaire du projet, vous pouvez bénéficier, au titre du mécénat, d'une réduction d'impôt à hauteur de 60 % du montant du don.

- **PARTENAIRE - À PARTIR DE 250 €**
- **PARTENAIRE BRONZE - 1 000 €**
  - Communication sur les réseaux sociaux et le site internet du Centre
- **PARTENAIRE ARGENT - 2 500 €**
  - Communication sur les réseaux sociaux et le site internet du Centre
  - Présence de votre logo sur un akilux de remerciements des partenaires
- **PARTENAIRE OR - 5 000 €**
  - Communication sur les réseaux sociaux et le site internet du Centre
  - Présence de votre logo sur un akilux de remerciements des partenaires
  - Organisation d'une remise de chèque symbolique ou présence un soir de la Fête des Lumières
  - Organisation d'une visite de nos laboratoires de recherche

**Pour un don supérieur à 5 000 €, des contreparties spécifiques sont proposées : contactez-nous !**

## ACHAT DE LUMIGNONS

A partir de 96€ ▶

Achetez des Lumignons pour les offrir ensuite à vos salariés, clients ou partenaires...

- Achat par carton de 24 Lumignons
- Autant de cartons que vous le souhaitez (2 minimum)
- Livraison possible à partir de 5 cartons

# BON DE COMMANDE (1/2)



## 1 ENTREPRISE

Raison sociale :

.....

Adresse :

.....

.....

Code Postal :

.....

Ville:

.....

## CONTACT

Nom, Prénom :

.....

.....

Fonction :

.....

Téléphone :

.....

E-mail:

.....

***Le Centre Léon Bérard établit une facture à réception du bon de commande transmis sous format PDF à l'adresse email indiquée ci-dessus.***

# BON DE COMMANDE (2/2)

## 2 MA COMMANDE

OFFRE		CONDITIONS
<b>PARTENAIRE DE L'OEUVRE ARTISTIQUE AU PARC DE LA TÊTE D'OR</b>	<p><b>Je deviens partenaire du projet à hauteur de :</b></p> <p><input type="checkbox"/> <b>partenaire OR</b> : 5 000 € (soit un coût réel de 2 000 €)</p> <p><input type="checkbox"/> <b>partenaire ARGENT</b> : 2 500€ (soit un coût réel de 1 000 €)</p> <p><input type="checkbox"/> <b>partenaire BRONZE</b> : 1 000 € (soit un coût réel de 400 €)</p> <p><input type="checkbox"/> <b>partenaire</b> (à partir de 250 €) : .....€</p>	<p><b>Don éligible au mécénat d'entreprise :</b>  <b>60% du montant du don peut être déduit de l'IS</b></p>
<b>ACHAT DE LUMIGNONS PHYSIQUES</b>	<p><b>Quantité souhaitée :</b></p> <p><input type="checkbox"/> 48 lumignons soit 96 € (2 cartons)</p> <p>ou ..... cartons de 24 lumignons, soit ..... euros.</p> <p><b>Je souhaite une livraison :</b></p> <p><input type="checkbox"/> 30 € de 5 à 9 cartons</p> <p><input type="checkbox"/> 50 € à partir de 10 cartons</p>	<p><b>Disponibles à partir du 27 novembre</b>  <b>Achat de minimum de 2 cartons.</b>  <b>2€ par lumignon.</b>  <b>La commande doit être passée et réglée avant la livraison.</b></p> <p><i>Date limite des <u>commandes</u> : vendredi 1 / 12</i>  <i>Date limite des <u>livraisons</u> : lundi 4 / 12</i></p>

**IMPORTANT : LES OFFRES PEUVENT SE CUMULER ENTRE ELLES !**

## 3 VALIDATION

Date :

Signature :

# MODALITÉS DE RÈGLEMENT ET RETRAIT/LIVRAISON

**IMPORTANT : SI VOUS PROCÉDEZ À UN DON ET À L'ACHAT DE LUMIGNONS, LES RÈGLEMENTS SONT À EFFECTUER SÉPAREMENT.**

## **1** DON POUR ILLUMINER L'ŒUVRE

Une fois le bon de commande retourné, nous vous enverrons un appel de fonds du montant du don.

Vous pouvez régler directement :

- par **chèque**, à l'ordre du Centre Léon Bérard
- par **virement** sur le compte Crédit Mutuel du Centre Léon Bérard : IBAN : FR76 1027 8073 9500 0210 4450 125  
BIC : CMCIFR2A

Afin que votre virement soit facilement identifié, veuillez à bien indiquer le nom de votre entreprise dans la référence du virement.

## **2** ACHAT DE LUMIGNONS PHYSIQUES

Une fois le bon de commande retourné, nous vous enverrons une facture avec le montant à régler.

Vous pourrez régler par chèque ou par virement bancaire.

**Nous vous transmettrons les informations utiles avec la facture.**

## **3** RETRAIT DES CARTONS - LIVRAISON

**RETRAIT :**

- du lundi au vendredi, de 9h à 18h
- au Centre Léon Bérard, 28 rue Laënnec, 69008 LYON

**LIVRAISON :** ( 7 jours à compter de la commande)

- à partir de **5** cartons
- du lundi au vendredi, de 9h à 18h

**Frais de livraison (à votre charge) :**

- de 5 à 9 cartons = 30€
- + de 10 cartons = 50€

Pour convenir d'un rendez-vous de retrait ou de livraison, merci de nous contacter :

**[partenaire.lumignon@centreonberard.fr](mailto:partenaire.lumignon@centreonberard.fr)**

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 1/4

**Les présentes conditions générales de vente (ci-après « CGV ») régissent exclusivement l'Offre entreprises « Achat de lumignons » proposée par le Centre Léon Bérard.**

**Les présentes CGV ont pour objet de définir les rapports contractuels et commerciaux entre le Centre Léon Bérard, d'une part, et la Société ou le Comité Social et Economique, d'autre part (ci-après « les Parties »).**

**En cas de dispositions contradictoires figurant dans des documents de la Société ou du CSE, notamment des conditions générales d'achat, ceux-ci ne prévalent sur les présentes GCV.**

## ARTICLE 1 - DÉFINITION

**Dans le cadre des présentes CGV, les termes suivants, munis d'une première lettre majuscule, ont, au singulier comme au pluriel, le sens et la portée ici exposés :**

**« Bon de commande »** désigne le document commercial mis à disposition par le Centre Léon Bérard. Le Bon de commande, pris en application des présentes CGV, constitue un contrat de vente entre le Centre Léon Bérard et une Société ou un CSE.

**« Centre Léon Bérard »** désigne l'établissement de santé privé à intérêt collectif - Centre de lutte contre le cancer, situé au 28, rue Laënnec - 69373 Lyon Cedex 08 - France, bénéficiaire de l'opération Lumignons du cœur 2023 intégrée à la Fête des Lumières organisée par la ville de Lyon.

**« Comité Social et Economique »** désigne une instance unique de représentation du personnel dans une entreprise (ci-après « CSE »).

**« Commande »** désigne l'achat de lumignons via l'Offre entreprises comprenant ses spécificités qui est effectué par une Société ou un CSE à partir du Bon de commande. Toute Commande devra être impérativement effectuée au plus tard à la date indiquée sur le Bon de commande mis à disposition par le Centre Léon Bérard.

**« Engagements contractuels »** désigne le Bon de commande et les présentes CGV qui forment un tout indissociable dès l'acceptation du Bon de commande par le Centre Léon Bérard. Ces engagements contractuels annulent et remplacent tout accord écrit ou verbal antérieur ayant pu intervenir entre les Parties à propos de l'Offre entreprises.

**« Société »** désigne toute personne morale immatriculée à un registre du commerce et des sociétés, quel que soit son statut juridique.

**« Offre d'entreprises (achat de Lumignons) »** désigne l'initiative de soutien au Centre Léon Bérard par l'achat de lumignons dans les conditions définies expressément sur la plaquette « Offres entreprises - lumignons du cœur » transmise par le Centre Léon Bérard.

## ARTICLE 2 - MODALITÉS DE LA COMMANDE ET DE SON ACCEPTATION

**2.1** La Commande doit obligatoirement être réalisée (i) conformément aux conditions de l'Offre d'entreprises - Achat de Lumignons, (ii) à partir du Bon de commande qui devra être signé par la Société ou le CSE et (iii) au plus tard à la date indiquée sur le Bon de commande.

La Société ou le CSE a la responsabilité de s'assurer que les termes de la Commande sont complets et exactes.



# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2/4

**2.2** Le Bon de commande devra être envoyé :

**Soit par voie postale à :** CENTRE LEON BERARD  
SERVICE RELATIONS DONATEURS  
28, rue Laënnec  
69373 Lyon Cedex 08

**Soit par email :** [partenaire.lumignon@centroleonberard.fr](mailto:partenaire.lumignon@centroleonberard.fr)

A compter de la date de réception, la Commande sera considérée comme acceptée par le Centre Léon Bérard, et la Société ou le CSE sera soumis(e) aux obligations découlant de ses Engagements contractuels qu'elle/il aura acceptés sans réserve.

## ARTICLE 3 - MODALITÉS DE REMISE DES LUMIGNONS

**3.1** La réception des lumignons pourra être effectuée suivant les modalités et les conditions de retrait ou de livraison expressément indiquées sur la plaquette « Offres entreprises – lumignons du cœur ».

**3.2** En cas de demande de livraison, un coût supplémentaire sera facturé à la Société ou au CSE aux tarifs suivants : 30 € de 5 à 9 cartons et 50 € à partir de 10 cartons.

## ARTICLE 4 - PRIX

**4.1** Le prix du Lumignon est celui indiqué sur l'Offre entreprises en euros et nets de taxes. Dans le cadre de cette opération des lumignons du cœur, la vente de lumignons n'est pas soumise à la TVA au regard de l'article 261 du Code général des impôts.

Le prix est ferme durant toute la durée de l'opération de l'Offre entreprises et ne pourra faire l'objet d'une modification que ce soit à la baisse ou à la hausse.

Le paiement effectué par la Société ou le CSE ne donne droit à aucune réduction fiscale ; celui-ci n'étant pas assimilable à un don.

**4.2** Au prix de vente des lumignons s'ajoutera le coût de livraison, le cas échéant, aux conditions de l'article 3 des présentes.

**4.3** Le prix de vente global sera intégralement perçu par le Centre Léon Bérard.

## ARTICLE 5 - FACTURATION

Le Centre Léon Bérard établit une facture à réception du Bon de commande qui sera transmise sous format PDF à l'adresse email indiquée sur le Bon de commande par la Société ou le CSE.

La Société ou le CSE accepte sans réserve et expressément une facture dématérialisée sous format PDF.

Toute contestation de facture devra intervenir par la Société ou le CSE dans les deux (2) jours ouvrés à compter de sa réception. Passé ce délai, la facture sera considérée définitivement conforme et acceptée sans réserve par la Société ou le CSE.

## ARTICLE 6 - MODALITÉS DE PAIEMENT

**6.1** Le règlement de la facture pourra s'effectuer :

Soit par **chèque postal** libellé au Centre Léon Bérard et envoyé par voie postale à : CENTRE LEON BERARD  
SERVICE RELATIONS DONATEURS  
28, rue Laënnec  
69373 Lyon Cedex 08

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 3/4

Soit par **virement bancaire** dont les coordonnées bancaires seront indiquées sur la facture.

**6.2** Dans le cadre de cette opération de soutien, la Société ou le CSE devra effectuer le paiement de la facture dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception de la facture. Tout retard de paiement entraînera de plein droit et sans mise en demeure i) l'application d'intérêts de retard égal à trois (3) fois le taux d'intérêt légal en vigueur au lendemain de l'ultime jour du délai de paiement mentionné ci-dessus et ii) le paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante euros (40€). Dans le cas où les frais de recouvrement exposés seraient supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, une indemnisation complémentaire pourrait être demandée, sur justification.

## ARTICLE 7 - ABSENCE DE RÉTRACTATION

**7.1** Conformément aux dispositions de l'article L.121-21-8 du Code de la consommation, la Société ou le CSE est informé(e) que le droit de rétractation de quatorze (14) jours n'est pas applicable pour la vente de lumignons et reconnaît et accepte en conséquence de ne pas bénéficier du droit de rétractation lié à la vente en ligne ou à distance.

**7.2** La Société ou le CSE reconnaît et accepte expressément, et sans réserve, que les Engagements contractuels des Parties commencent à compter de la réception de la Commande par le Centre Léon Bérard. En conséquence, aucune demande de rétractation, d'annulation ou de remboursement ne sera recevable après la réception de la Commande, et ce même si la livraison de la Commande n'a pas encore été effectuée.

## ARTICLE 8 - FORCE MAJEURE

La responsabilité du Centre Léon Bérard ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes CGV découle d'un cas fortuit ou de force majeure tels que défini par la jurisprudence française et l'article 1218 du Code Civil.

## ARTICLE 9 - TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

La Société ou le CSE reconnaît que les informations qu'elle/il fournit dans le cadre de l'Offre entreprises peuvent être des données à caractère personnel et, dans un tel cas, le Centre Léon Bérard les détiendra conformément à la réglementation européenne (UE) 2016/679 et lois françaises en matière de protection des données à caractère personnel. Les données à caractère personnel seront uniquement traitées pour (i) les besoins de la gestion contractuelle convenue entre les Parties par la relation commerciale en vertu des présentes CGV, (ii) pour se conformer à une obligation légale ou (iii) sauvegarder ses intérêts ou ceux de tiers, le cas échéant.

Le Centre Léon Bérard peut mettre les données à caractère personnel de la Société ou du CSE à disposition de ses partenaires, ses fournisseurs, ses cocontractants et ses filiales dans la mesure où cela est nécessaire pour une finalité liée à l'Offre entreprises. La Société ou le CSE est informé(e) qu'aucune donnée à caractère personnel ne sera transférée à l'extérieur de l'espace économique européen.

Toutes les mesures de sécurité, de conservation et les droits reconnus à la Société ou le CSE sont disponibles à l'adresse suivantes : <https://www.centreleonberard.fr/protection-des-donnees-personnelles>.

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 4/4

## ARTICLE 10 - SOLUTION AMIABLE

Sauf pour préserver leur droit d'action ou pour éviter un dommage imminent, aucune action judiciaire ne saurait être recevable avant que la présente procédure de règlement amiable des litiges ait été intégralement respectée.

Ainsi les Parties devront trouver une solution amiable à toutes les difficultés relatives à la validité, l'interprétation, l'exécution des présentes CGV, dans un délai raisonnable à compter de la notification par lettre recommandée avec avis de réception.

## ARTICLE 11 - LOI ET JURIDICTION APPLICABLE

Les présentes CGV sont régies par la loi française.

A défaut de règlement amiable, le litige sera porté, en cas de pluralité des défendeurs ou d'appel en garantie, devant le tribunal judiciaire français compétent de Lyon.

# CONTACTS

**ELISE TABET**

elise.tabet@lyon.unicancer.fr  
04 78 78 27 89

**HELENE GREVOT**

helene.grevot@lyon.unicancer.fr  
04 69 16 66 75

**CLARA PAPA**

clara.papa@lyon.unicancer.fr  
04 78 78 29 14

**CENTRE LEON BÉRARD**

SERVICE RELATIONS DONATEURS  
28 RUE LAENNEC  
69008 LYON